

Par courriel et poste

Le 29 avril 2011

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Télééc. : (514) 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport de l'électricité - Projet d'ajouts et de modifications des équipements de transport requis pour l'ouverture du réseau de transport à 315 KV sur le corridor Québec-Montréal
Notre dossier : R000382 YF

Chère consœur,

Le 5 avril 2011, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) a produit auprès de la Régie sa demande afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs - Projet d'ajouts et de modifications des équipements de transport requis pour l'ouverture du réseau de transport à 315 KV sur le corridor Québec-Montréal ainsi que la pièce à son soutien.

Le 12 avril 2011, la Régie a publié son *Avis aux personnes intéressées* (Avis) qui prévoit ce qui suit:

« La Régie traitera cette demande sur dossier.

*La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier mais les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie et au Transporteur, au plus tard le 27 avril 2011 à 12 h. Le Transporteur pourra répondre à ces observations au plus tard le **6 mai 2011 à 12 h**. Le dossier sera alors pris en délibéré. »* (Nos soulignés)

Le délai mentionné à l'Avis est maintenant expiré et aucun intéressé n'a soumis d'observations écrites à l'égard de la demande du Transporteur.

De là, le Transport demande respectueusement à la Régie de prendre le dossier en délibéré et ce, dès réception de la présente.

Le Transporteur réitère que sa demande est conforme au cadre réglementaire et que la réalisation du projet d'ajouts et de modifications des équipements de transport requis pour l'ouverture du réseau de transport à 315 KV sur le corridor Québec-Montréal permet de mettre en place une architecture de réseau optimale favorisant ainsi la qualité de service et la fiabilité de l'alimentation électrique de la région métropolitaine Est de Montréal. Cette nouvelle architecture de réseau vise une meilleure répartition du transit sur le corridor Québec Montréal permettant ainsi une meilleure utilisation du réseau de transport existant, le tout tel que plus amplement décrit selon la preuve au dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette